



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



OFFICE DU BACCALAUREAT



LE DIRECTEUR

Dakar, le 06 novembre 2023

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU BACCALAUREAT

1. Formulaire dûment rempli et signé par le candidat. L'état d'aptitude physique doit y être certifié par l'Inspection médicale des écoles ;
2. Vignette de frais d'inscription (5000 F CFA à payer au trésor). En cas d'inscription aux épreuves facultatives, une vignette complémentaire de 1000 F CFA par épreuve est requise (à verser au trésor) ;
3. Coupon de frais de dossier (1000 F CFA, paiement à l'Office du Baccalauréat) ;
4. Acte d'état civil (les photocopies et les bulletins de naissance ne sont pas acceptés) ;
5. Photocopie du BFEM légalisée à la Police ou à la Gendarmerie pour les **candidats individuels** en 1^{ère}

inscription. Seuls les diplômes obtenus en **2020** ou avant sont acceptés ;

NB : Une dérogation est possible (**BFEM 2021**) pour les **candidats individuels** présentés par les **structures d'entre aide** ou d'encadrement de candidats individuels telles que les ACAPES, ou les **établissements privés dans l'attente de leur arrêté de reconnaissance.**

6. Dernier relevé de notes du Baccalauréat pour les redoublants.

En cas d'absence d'une de ces pièces, la réception sera annulée et la clé ainsi que l'ensemble des dossiers seront restitués au responsable porteur.